

Compte rendu de la 1<sup>re</sup> réunion du groupe de travail du Cnis  
**Impact de France Travail sur la statistique mensuelle du marché du travail**  
18 décembre 2023

Président : Eric HEYER, *Observatoire français des conjonctures économiques*

Rapporteurs : Sophie OZIL, *Dares* et Nicola VANNI, *Pôle emploi*

**Ordre du jour :**

1. Présentation de la loi Plein emploi et de ses conséquences sur les catégories de demandeurs d'emploi - Isabelle Lenfant, *Pôle emploi*
2. Présentation par l'Union nationale des missions locales de l'impact de France Travail sur leur fonctionnement - Ahmed, El-Khadiri, *UNML*
3. Présentation de la production DEFM et des démarches qualité - Sophie Ozil, *Dares* et Nicolas Vanni, *Pôle emploi*

**Etaient représentés :**

Dares, Pôle emploi, UNML, Unedic, DGEFP, Cnaf, Inrae, CGT, CFDT, Medef, PSE, OFCE.

Le projet de loi « Plein emploi » prévoit la création du réseau France Travail rapprochant Pôle emploi des Missions locales et de Cap Emploi, et reposant sur une coopération renforcée de tous les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion, et un renforcement de l'accompagnement des personnes et des employeurs. Il prévoit en particulier l'inscription à Pôle emploi de toutes les personnes ayant besoin d'un emploi, et un diagnostic global en vue de leur proposer un accompagnement adapté à leurs besoins. Cela concernerait notamment les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), les jeunes suivis par les Missions locales, et les personnes accompagnées par un organisme du réseau Cap Emploi. L'inscription automatique prévue dans le cadre du projet de loi devrait donc se traduire par une hausse sensible des inscrits à France Travail par rapport aux seuls inscrits à Pôle emploi actuellement.

Le groupe de travail a pour mandat d'étudier la manière de rendre compte, dans les statistiques publiées, de l'élargissement du public inscrit à France Travail pendant et après la phase transitoire. Il doit proposer des outils d'analyse pour faciliter l'interprétation des évolutions des statistiques produites et examinera la possibilité de rétroscander les séries pour en assurer la cohérence dans le temps. Il doit aussi étudier les modalités de diffusion des statistiques sur les demandeurs d'emploi de manière à garantir la bonne information du public.

Cette première réunion a été introduite par une présentation de la mise en application de la loi, s'en est suivi un tour de table sur les attentes des différents participants avant une présentation de l'UNML sur l'accompagnement des jeunes par les missions locales et la manière dont les missions locales se préparent à la mise en place du réseau France Travail. Enfin, une présentation commune Dares/Pôle emploi a permis de présenter la production actuelle des statistiques sur les demandeurs d'emploi et la démarche qualité associée.

## **1. Présentation de la mise en application de la loi côté Pôle emploi**

*Isabelle Lenfant, directrice projet de la préfiguration France Travail*

La loi Plein emploi implique une profonde évolution de l'inscription des personnes dépourvues d'emploi. L'Etat va travailler avec différents opérateurs publics et privés pour aller vers les publics invisibles.

Cela se traduit d'une part par l'inscription automatique à France Travail de tous les allocataires du RSA et leurs conjoints d'une part, et d'autre part de tous les jeunes en missions locales suivis sur un certain champ (potentiellement les signataires de PACEA et de CEJ).

Trois grands parcours d'accompagnement communs à l'ensemble des opérateurs sont actuellement identifiés et testés dans le cadre des expérimentations en cours sur les bénéficiaires du RSA :

- le parcours emploi ;
- le parcours socio-professionnel, qui s'apparente du côté de Pôle emploi à la modalité de suivi et d'accompagnement (MSA) actuelle de l'accompagnement global menée en partenariat par des conseillers Pôle emploi et des travailleurs sociaux des conseils départementaux ;
- le parcours social.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Pôle emploi deviendra France Travail. L'expérimentation sur l'accompagnement rénové des allocataires du RSA a été lancée en avril 2023 dans 18 territoires en France. L'année 2024 sera destinée à analyser les expérimentations (qui seront étendues à une quarantaine de territoires en cours d'année), mener les discussions entre opérateurs pour le partage d'un SI commun et développer l'ensemble des déclinaisons exigées par la loi. Le 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'inscription automatique à France Travail et la procédure d'orientation et d'entretien de diagnostic s'appliquera.

## **2. Présentation de l'impact de la mise en place de France Travail pour l'Union nationale des missions locales**

*Yves Loupret, directeur des systèmes d'information de l'UNML*

Les personnes suivies par les missions locales qui seraient amenées à être inscrites automatiquement à France Travail pourraient être les jeunes en contrat d'engagement jeunes (CEJ) et en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), soit autour de 430 000 jeunes au total, en partie déjà inscrits à Pôle emploi aujourd'hui (pour environ la moitié). A la mise en place du réseau France Travail au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les missions locales continueront à accompagner ces publics.

La manière dont se déroulera l'inscription automatique des jeunes en recherche d'emploi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 n'est pas figée. Un enjeu fort porte sur la mutualisation des systèmes d'information : des travaux sont en cours pour construire des outils communs aux missions locales et à Pôle emploi afin que chacun puisse suivre l'orientation et l'accompagnement des différents publics. Une expérimentation est en cours sur l'inscription automatique à France Travail des jeunes en CEJ et PACEA avec un atterrissage de l'expérimentation en 2024.

## **3. Présentation sur la production des statistiques sur les demandeurs d'emploi et la démarche qualité associée**

*Nicolas Vanni, chef du département « marché du travail » (Pôle emploi) et*

*Sophie Ozil, cheffe du département « statistiques et indemnisation des demandeurs d'emploi » (Dares)*

La présentation Dares/Pôle emploi a permis de faire :

- un rappel des définitions des catégories statistiques de demandeurs d'emploi et du lien avec les catégories administratives ;
  - un point sur la labellisation des séries diffusées, le protocole de production et la politique de diffusion associée ;
  - un retour sur les conclusions et recommandations des derniers groupes de travail du Cnis qui portaient sur les statistiques sur les demandeurs d'emploi.
-